



North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33 –bte 73
Tour B – 25e étage
B-1030 BRUXELLES

North Galaxy
Koning Albert II-laan 33 – bus 73
Toren B – 25e verdieping
B-1030 BRUSSEL

Courrier

Rue royale, 138/2
B-1000 BRUXELLES

Brieven

Koningstraat, 138/2
B-1000 BRUSSEL

Tél. 02/212.37.43
Fax. 02/212.39.36
e-Mail.

anita.bruneel@budget.fed.be

WEBSITE : <http://www.ibfp.be> / <http://www.biof.be>

CCP 000-0703518-74

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES MEMBRES DE L'INSTITUT BELGE DE FINANCES PUBLIQUES DU 7 mai 2010

Les membres de l'Assemblée générale des membres de l'Institut belge des Finances publiques se sont réunis le vendredi 7 mai 2010, à 14 heures, en la salle de réunion « 3 » (Rez-de-chaussée) du Service Public Fédéral Finances situé au « North Galaxy », Boulevard du Roi Albert II, n° 33 bte 73 à 1030 BRUXELLES.

Étaient présents :

Mesdames	F. THYS-CLÉMENT, Présidente M. VERDONCK
Messieurs	G. DE SMET S. DEPRET, Secrétaire général Trésorier J. GOOVAERT R. SAVAGE Ch. VALENDUC, Vice-président A. Van de VOORDE L. VOETS

Étaient représentés : Mesdames M. DE WACHTER

Messieurs T. PEETERS
G. QUADEN
J. SMETS
H. TULKENS
P. VAN ROMPUY
F. WASCOTTE

Étaient excusés :

Messieurs R BOELAERT
A. BOON
E. DE CALLATAY
M. GÉRARD, Vice-président
G. STIENLET, réviseur aux comptes

La réunion s'est déroulée selon l'ordre du jour prévu.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009

Le Secrétaire-Général, Monsieur DEPRET, a brièvement résumé l'évolution de l'Institut au cours de l'année 2009.

Il a notamment évoqué les activités organisées et réalisées au cours de l'année concernée. Il s'agit essentiellement des "Débats de midi" (2), des journées d'études (3) et de la poursuite de la rédaction de l'ouvrage consacré à l'Impôt.

Il a également souligné la régularité de la tenue de réunions du Conseil d'administration (3).

COMPTES 2009, BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009 ET SITUATION FINANCIÈRE

Le trésorier de l'Institut, Monsieur S. DEPRET détaille les comptes de l'année 2009 et présente aux membres un exercice qui se termine par un bonus de 771,65 €

Il explique ce résultat principalement par les raisons suivantes :

« ...

- *Les activités organisées au cours de l'année 2009 –journées d'études, demi-journées d'études et midis de l'Institut ont toutes été bénéficiaires*
- *Le recours quasi-systématique aux demi-journées d'études s'avère « payant » puisqu'il génère des frais beaucoup moins importants que ceux inhérents aux journées d'études complètes.*
- *La seule journée d'études que nous ayons organisée en 2009 est celle traditionnellement consacrée au budget 2010, rehaussée de la présence du Président du Conseil européen. Comme chaque année, cette journée fut un succès malgré les difficultés inhabituelles d'organisation pratique*
- *La décision du Conseil d'administration de supprimer toute gratification particulière à nos orateurs intervient bien entendu également dans ce résultat.*
- *Malgré la diminution du nombre de membres due à la radiation que nous avons opérée en vertu de l'article 13 des statuts, le montant global des cotisations payées en 2009 est en hausse de 4,41% par rapport à l'année précédente.*

- *Pour la seconde année consécutive, l'institut n'est pas intervenu dans des frais de participation de ses membres au Congrès international de finances publiques : aucun membre n'a en effet demandé une quelconque intervention.*
- *Les frais d'administration et de gestion de l'Institut ont poursuivi leur tendance à la diminution : presque tous les postes sont en contraction pour 2009.*
- *Les intérêts sur placements ont rapporté d'avantage que ce que ne le laissait prévoir la fin de l'année 2008.*

Ces résultats financiers positifs auraient pu l'être davantage encore si nous avions obtenu, comme espéré, une aide de la « loterie nationale » dans les frais de publication de l'ouvrage sur les « impôts en Belgique ».

Il est à souligner que l'exécution du budget 2009 correspond de manière très proche aux prévisions qui en avaient été faites ».

PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2010

Le Secrétaire-Général évoque les activités prévues au cours de la période restante de 2010 et décrit les principaux objectifs du Conseil d'administration pour cette année.

« ...

Cette année, le Conseil d'administration de l'Institut s'est fixé quelques objectifs essentiels, outre les activités désormais traditionnelles et récurrentes.

Ces activités récurrentes sont :

- *l'organisation de « journées ou demi-journées d'études »,*
- *l'organisation de « Midis » ou d'autres séances de travail,*
- *la mise en place d'un jury apte à décerner le « Prix annuel » de l'Institut à un jeune auteur ayant réalisé un travail de fin d'étude digne de récompense,*
- *la participation active aux travaux de l'Institut international de Finances publiques,*

Les priorités que s'est fixées l'Institut sont pour 2010 :

- *la revalorisation du « Prix de l'Institut »,*
- *la mise en œuvre de méthodes pour rendre l'Institut plus attractif pour ses membres.*

Par ailleurs, l'Institut doit encore publier l'ouvrage didactique, en chantier depuis 2007, consacré à la fiscalité en Belgique ».

BUDGET 2010

Monsieur S. DEPRET détaille le budget pour l'année 2010.

Les comptes 2009, le budget 2010 et le rapport de gestion ont été soumis, préalablement à l'Assemblée générale, à Monsieur Georges STIENLET, Commissaire aux comptes qui ne pouvait être présent lors de cette réunion.

Celui-ci avait transmis son approbation sans réserve et lecture en est faite aux membres de l'Assemblée générale ordinaire.

Le bilan, les comptes de résultat 2009, la situation financière de l'a.s.b.l., le rapport de gestion 2009 ainsi que le budget 2010 et le programme d'activités 2010 sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés, lesquels donnent décharge de sa gestion au Conseil d'Administration.

Le bilan et la situation financière de l'a.s.b.l. au 31 décembre 2009, le budget 2010 ainsi que leur approbation formelle par le Commissaire aux comptes resteront jointes au présent procès-verbal.

COTISATIONS

L'assemblée générale décide de maintenir le montant de la cotisation à 25 € pour les années 2010 et 2011.

RENOUVELLEMENT DE MANDAT(S) AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 31 des statuts de l'ASBL qui stipule : « (...) Pour autant que le Conseil compte au moins douze Administrateurs, le Conseil d'administration sera renouvelé d'un tiers tous les deux ans (...)», le présent Conseil d'administration devrait être renouvelé d'un tiers au cours de l'année 2010.

Aucun Administrateur actuellement en fonction n'a spontanément demandé sa démission.

Par ailleurs, aucune candidature spontanée au poste d'Administrateur n'est parvenue au Secrétariat de l'Institut.

Il en résulte que dans les circonstances actuelles, le Conseil ne saurait être renouvelé conformément à l'article 31 des statuts.

L'assemblée générale ordinaire décide donc à l'unanimité de convoquer l'ensemble des membres en Assemblée générale extraordinaire au cours du mois de septembre 2010, afin de procéder au renouvellement d'un tiers de l'actuel Conseil d'administration (4 membres doivent démissionner et être remplacés).

L'Assemblée se clôture à 15 heures.

La Présidente

Le Secrétaire Général

Un Administrateur

F. Thys-Clément

S. Depret